



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 5 JUILLET 2023

En exercice : 13 Le 5 juillet 2023 , le Conseil d'Administration, légalement convoqué à 18 h  
Présents : 11 30, s'est réuni à l'Espace Eiffel, sous la Vice-Présidence de Viviane  
Votants : 12 DECERLE

**Présents :** Mesdames DECERLE, BEGUERY, DIL, DESCAMPS, LE BRETON, LE MANACH, MENDES, VALLEE, VIVIER et Messieurs LEK, TOUIN

**Absents excusés :** Monsieur LACOUX pouvoir à Madame DECERLE, Monsieur LIGNEUX

**Secrétaire de séance :** Madame GENEST

<b>N°19</b>	<b>COUPONS ACTIVITES SPORTIVES 2023</b>
-------------	---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu le décret N°95.562 du 6 mai 1995 relatif au fonctionnement des CCAS, modifié par le décret N°2004-1136 du 21 octobre 2004 ;

Vu le bilan des Coupons Sport » accordés en 2022

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Décide** de reconduire le dispositif de remise des Coupons sport sous le libellé « Coupon activité sportive » selon les modalités suivantes :

- Chaque jeune Bouffémontois de 2 à 17 ans peut obtenir 1 "coupon activité sportive" selon le QF de sa famille (de 1 à 7) pour adhérer à 1 activité sportive de l'**Office Bouffémontois du Sport**
- Le calcul du quotient familial est identique à celui appliqué par la Ville.
- Montant par quotient familial

1	2	3	4	5	6	7
44€	38€	32€	26€	21€	16€	11

- Le coupon activité sportive est délivré par le CCAS à partir du jour du forum des associations jusqu'au 31 octobre de l'année scolaire en cours.
- 1 document sera transmis aux familles dès la rentrée scolaire avec le logo du CCAS

**Dit** que les dépenses seront imputées sur le budget 2023 du CCAS

POUR EXTRAIT CONFORME

La vice-présidente du CCAS  
Viviane DECERLE

Centre Communal  
d'Action Sociale  
C.C.A.S.

